

EN346-1:1997

Spécification des chaussures de protection marquées « P »

Présentation : Cette norme européenne spécifie, en référence à l'EN344-1, les exigences fondamentales et additionnelles (facultatives) pour les chaussures de protection à usage professionnel, marquées « P ». La chaussure a été conçue, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie maximal équivalent à 100 Joules et contre un écrasement de 10 kN.